

## CONDITIONS GENERALES

### SPRL 8TRUST

CHAUSSEE DEBOONDAEL 365A  
1050 BRUXELLES  
TVA : 0537.939.729  
Hello@8trust.com www.8TRUST.COM

#### 1. Généralités

**1.1. Champ d'application.** Les présentes conditions générales sont applicables à toute offre de 8TRUST, confirmation de commande, ainsi qu'à toutes prestations de services de 8TRUST. Ces conditions générales excluent, à défaut d'acceptation écrite de 8TRUST, toutes conditions générales ou particulières du client. **1.2. Dérogation.** Aucune dérogation à ces conditions générales ne sera admise sans accord écrit de 8TRUST. **1.3. Acceptation.** Le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales et déclare les accepter dans leur intégralité. **1.4. Avenants – nouvelles commandes.** Sauf accord écrit contraire, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les avenants et/ou nouvelles commandes.

#### 2. Formation et objet du contrat

**2.1. Commande.** Toute commande du client doit être passée par écrit et répondra à une offre écrite ou fera l'objet d'une confirmation de commande écrite de 8TRUST. Sauf disposition contraire, les offres de 8TRUST sont valables pendant 30 jours. **2.2. Contrat.** Toute offre acceptée par le client ou toute commande passée par le client et confirmée par 8TRUST forme, avec les présentes conditions générales, le contrat liant les parties. **2.3. Objet.** 8TRUST s'engage uniquement à ce qui est expressément déterminé dans l'offre ou la confirmation de commande et ces conditions générales, à l'exclusion de toutes autres prestations de services et/ou fourniture de matériels.

#### 3. Fourniture des services

**3.1. Délais.** Les délais d'exécution des services sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ou d'exécution même de plusieurs mois ne donne pas le droit au client d'annuler le contrat, de refuser le service ni de réclamer une quelconque indemnité de retard. En cas de dépassement d'un délai de (6) six mois après mise en demeure par courrier recommandé, 8TRUST versera, si prévu dans la commande, une indemnité libératoire équivalente à 2 % du prix de vente par mois de retard additionnel expiré, cette indemnité forfaitaire ne pouvant toutefois excéder 10 % du prix du contrat. **3.2. Obligations du client.** Le client s'engage (i) à apporter à 8TRUST toutes les données et les renseignements raisonnablement utiles pour 8TRUST en vue d'assurer la bonne exécution du contrat dans les conditions et les délais prévus. Le client et 8TRUST désignent tous deux un responsable de projet en vue de la coordination indispensable entre les deux parties. Le client s'engage à (ii) traiter avec attention toute question soulevée par 8TRUST liée aux obligations du client et à la fourniture des produits et/ou des services, et à (iii) respecter la législation applicable à ses activités. Le client est seul responsable des décisions commerciales qu'il prend et de leurs impacts sur les prestations de 8TRUST. **3.3. Procédure de réception.** 8TRUST va notifier au client lorsque les livrables sont prêts pour être testés ou vérifiés par le client. Le client s'engage à mettre en place une procédure de tests qu'il juge nécessaire afin de vérifier si les livrables correspondent au contrat, dans le délai fixé par les parties ou, à défaut de délai fixé par les parties, dans un délai de quinze (15) jours. Cette procédure de tests doit être au préalable communiquée et validée par 8TRUST. 8TRUST se réserve le droit de refuser la procédure de tests, auquel cas le client s'engage à modifier la procédure en conséquence. 8TRUST peut librement assister à la procédure de tests. Le client doit fournir à 8TRUST un certificat de réception (selon les critères définis par 8TRUST) dans les 48 heures qui suivent la fin de la procédure de tests. Le client est présumé avoir accepté les livrables : (i) s'il les a utilisés (sauf pour effectuer les tests) ou mis en production, (ii) si le client ne commence pas les tests dans la période fixée par les parties (période ne pouvant pas excéder cinq (5) jours), (iii) à l'issue du délai fixé par les parties pour effectuer les tests ou à l'issue d'un délai de quinze (15) jours si un tel délai n'a pas été convenu, (iv) si le client ou un partenaire du client modifie les livrables. Le client doit notifier immédiatement 8TRUST de tout incident en relation

avec les tests, en utilisant un document-type dont le format doit être accepté par les parties, et dans lequel le client doit identifier les scripts de tests liés à l'incident et détailler l'incident. Le cas échéant, les parties doivent se mettre d'accord sur la priorité à accorder aux incidents pour la résolution de ces derniers. Si un incident est lié à un défaut de conformité des livrables avec les spécifications définies au contrat, et ce défaut empêche le client de continuer les tests, la période des tests définie ci-dessus sera prolongée une seule fois du temps nécessaire à 8TRUST pour corriger le défaut et permettre de continuer les tests. **3.4. Annulation.** L'annulation de la commande d'une prestation par le client doit être faite par écrit à 8TRUST au moins six (6) mois avant le début de la prestation. Si l'annulation est faite moins de six (6) mois avant le début de la prestation, 8TRUST demandera un dédommagement au client d'un montant égal à 50% du prix de la prestation. Si l'annulation est faite moins de deux (2) mois avant le début de la prestation, 8TRUST demandera un dédommagement au client d'un montant égal à 70% du prix de la prestation. L'acompte versé par le client ne sera pas remboursé en cas d'annulation par le client. **3.5. Changements.** Tout changement sollicité par une partie doit se faire dans les conditions décrites ci-après et précisées dans l'offre de 8TRUST. Aucun changement ne sera effectif à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un document écrit signé par les représentants des parties. 8TRUST facturera à ses taux habituels les prestations liées aux changements demandés. Dans le cas où le client demande un changement, puis retire sa demande, et que cela cause un retard dans la réalisation du projet, 8TRUST ne sera pas responsable de ce retard et disposera d'une extension supplémentaire raisonnable du délai pour réaliser ses prestations. Les délais seront adaptés en conséquence. **3.6. Supports.** Les clients sont tenus de vérifier immédiatement les supports qui leurs sont livrés. Aucune réclamation relative à un support livré ne sera prise en compte après que le client ait manipulé ou tenté de manipuler le support. **3.7 Maintenance et hébergement.** Les contrats de maintenance et d'hébergement sont reconduits annuellement de façon tacite. Leur annulation se fait aux mêmes conditions que celles d'une commande.

#### 4. Prix des services

**4.1 Acompte.** Sauf stipulation écrite contraire, le client s'engage à payer à 8TRUST, dans les 7 jours de la conclusion du contrat, un acompte correspondant à 30 % du prix convenu. Sauf stipulation écrite contraire, les délais d'exécution des prestations ne prennent cours qu'à dater de la réception de l'acompte par 8TRUST. Si une date d'exécution ou une date limite est mentionnée, 8TRUST se réserve le droit de suspendre ses prestations à défaut de réception préalable de l'acompte. Le client supporte l'entière responsabilité en cas de suspension. **4.2. Prix.** 8TRUST facture les services selon les prix déterminés dans le contrat, au forfait et/ou en régie. Les prix mentionnés dans l'offre ou au contrat excluent la TVA (HTVA).

#### 5. Propriété intellectuelle

**5.1. Propriété.** 8TRUST conserve la propriété intellectuelle de l'ensemble des créations réalisées dans le cadre du contrat. **5.2. Droit d'utilisation du client.** Pour certains produits développés par 8TRUST et identifiés par 8TRUST comme « créations de propriété intellectuelle » faisant l'objet d'un contrat de licence, 8TRUST concède au client un droit d'utilisation sur les produits créés par 8TRUST en vertu du contrat de licence pour les besoins internes du client. L'utilisation ne peut se faire que par le client, à l'exclusion de tout tiers (prestataire informatique, société liée au client, partenaire du client, ou autre) sauf autrement convenu entre parties. Le droit d'utilisation exclut le droit de procéder au reverse engineering des codes sources des produits développés ou toute autre opération. **5.3. Savoir-faire.** 8TRUST conserve le savoir-faire acquis à l'occasion du contrat et peut librement le réutiliser, sans possibilité pour le client de s'y opposer. **5.4. Violation par le client.** La propriété intellectuelle de 8TRUST est critique et essentielle à la continuité de son activité. Par conséquent, toute violation par le client des droits de propriété intellectuelle de 8TRUST donnera le droit à 8TRUST de suspendre ou résilier immédiatement le contrat. En cas de violation, au-delà du droit de suspendre ou résilier le contrat, le client devra payer vingt mille (20.000) euros par violation, sans préjudice du droit pour 8TRUST de réclamer en justice des

dommages-intérêts plus importants. **5.5. Fin du droit d'utilisation.** Au terme du droit d'utilisation, et notamment en cas de résiliation unilatérale conformément à l'article 10, toutes les utilisations des créations doivent être, immédiatement et sans conditions, arrêtées par le client. En cas de non-respect, la sanction de l'article 5.6 s'applique.

## 6. Paiement

**6.1. Factures.** 8TRUST facture mensuellement ses services. Sauf accord contraire et écrit des parties, le prix des services est payable selon l'échéancier suivant : (i) 30% à titre d'acompte dans les 7 jours de la conclusion du contrat, (ii) le solde mensuellement jusqu'à réception (prix fixe) ou mensuellement (régie). **6.2. Délai.** Toute facture de 8TRUST est payable dans les 30 jours de la date de la facture. **6.3. Réclamation.** Toute réclamation relative aux factures doit être motivée et notifiée à 8TRUST conformément à l'article 12.3 au plus tard dans les 7 jours de la date de la facture. **6.4. Retard – défaut.** En cas de retard ou de défaut de paiement de toute facture, le client sera, à leur échéance, redevable à 8TRUST de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard au taux visé à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (8,5% par an, cf. [http://treasury.fgov.be/rente\\_fr.htm](http://treasury.fgov.be/rente_fr.htm)). Toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la déchéance, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire supplémentaire d'un montant de dix (10) % de la somme en principal. 8TRUST se réserve le droit de réclamer au client professionnel une indemnité de 40 euros par courrier correspondant aux frais de recouvrement. **6.5. Suspension.** En cas de non-respect par le client d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, 8TRUST se réserve le droit de suspendre, en tout ou en partie, l'exécution de ses prestations.

## 7. Limitation de responsabilité

**7.1. Obligation de moyen.** Sauf engagement contraire et écrit de 8TRUST ou disposition légale en sens contraire, ses engagements sont des obligations de moyen. **7.2. Limitation - concours.** En aucun cas, 8TRUST peut être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution défectueuse par le client des recommandations de 8TRUST ou pour lesquelles elle aurait émis des réserves. 8TRUST décline également toute responsabilité quant aux conséquences de toute décision adoptée par le client sans l'en informer. 8TRUST ne pourra être tenu responsable des fautes commises par d'autres intervenants dans le cadre de la mission qui lui est confiée. En cas de dommage causé au client par le concours fautif de différents intervenants, dont 8TRUST, sa responsabilité sera limitée au dommage causé exclusivement par sa faute et à concurrence de sa part par rapport à celle des autres intervenants, sans responsabilité solidaire ou *in solidum*. **7.3. Dommages directs.** Dans l'éventualité où 8TRUST causerait un dommage au client, sa responsabilité est, dans tous les cas, limitée au dommage direct et prévisible. La responsabilité de 8TRUST ne pourra être supérieure au prix payé par le client pour le service ou produit défectueux au cours des 6 mois précédant la demande de dommages et intérêts. Pour être recevable la demande doit être faite dans les 7 jours suivant la constatation de l'acte fautif. Toute demande tardive sera prescrite. **7.4. Dommages indirects.** Au maximum de ce que la loi autorise, et à l'exclusion de toute clause contraire, 8TRUST exclut sa responsabilité pour tout dommage indirect causé au client, y compris la perte de profit, la perte de revenu, la perte d'intérêts, la perte de données, la perte d'usage, la perte d'opportunités, les interruptions d'activités (ou tout autre perte financière) ou tout paiement fait ou dû à un tiers, ou toute perte ou dommage en lien avec un délais, qui serait liés à un contrat avec 8TRUST, peu importe que 8TRUST aurait pu prévoir ou était au courant de la possibilité de ce dommage. **7.5. Obligations du client.** La réalisation de ses prestations par 8TRUST dépend de la réalisation de ses obligations par le client. Dans le cas où le client ne remplit pas ses obligations, et sous réserve de notification préalable par 8TRUST, 8TRUST peut (au choix) : (i) se réserver le droit de facturer le client pour des ressources réservées pour la fourniture des produits et/ou des services même si non-utilisées, (ii) se réserver le droit de changer l'étendue des produits et/ou des services et/ou des délais, dans la mesure où 8TRUST consulte le client au préalable et agit de manière raisonnable, (iii) les honoraires de 8TRUST et ses estimations

d'honoraires peuvent être affectés, (iv) 8TRUST ne doit plus fournir les produits et/ou les services dans la mesure 8TRUST serait empêché par l'attitude du client. **7.6. Objets appartenant à des tiers.** Tout logiciel, hardware, équipement, produits ou objets, fournis par des tiers dans le cadre d'un contrat, est fourni « tel quel » et 8TRUST n'accepte aucune responsabilité pour les défauts constatés sur ces derniers. Seules les éventuelles garanties et remèdes fournis par les fabricants, vendeurs, ou donneurs de licences sur ces logiciels, hardwares, équipements, produits ou objets, fournis par des tiers seront d'application. **7.7. Défaut de performance.** 8TRUST ne garantit pas que l'utilisation des produits et/ou services sera ininterrompue et sans erreurs. 8TRUST ne garantit pas la vitesse d'exécution, y compris les délais de réponse, le temps d'allumage, la disponibilité ou la capacité de traitement d'un produit et/ou service, mais 8TRUST garantit que ces produits et/ou services ne seront pas matériellement indisponible, inutilisable ou instable.

## 8. Cession et sous-traitance

8TRUST peut céder ou sous-traiter tout ou partie des droits et obligations issus du contrat conclu avec le client sans l'accord de celui-ci. Le client ne peut céder le contrat sans l'accord préalable et écrit de 8TRUST.

## 9. Force majeure

La survenance de tout événement, tel que, notamment, tout retard ou défaut de livraison, grèves, lock-out, attentats, et plus généralement, tout événement de nature similaire affectant les parties, leurs fournisseurs ou sous-traitants retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives, suspendent l'exécution de leurs obligations respectives.

## 10. Fin du contrat et conséquences de la fin du contrat

**10.1. Fin du contrat.** Le client peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de six (6) mois suite à l'envoi d'un courrier recommandé à 8TRUST. Dans ce cas, le client sera de plein droit redevable à 8TRUST du coût des services prestés et des frais exposés au jour de la résiliation, ainsi que de la perte de bénéfices. La perte de bénéfices est évaluée à 35% de la valeur des services non prestés, sans préjudice du droit de 8TRUST d'établir son préjudice réel qui s'avérerait supérieur. 8TRUST peut résilier à tout moment le contrat moyennant un préavis de 7 jours sans être redevable d'aucune indemnité. 8TRUST peut mettre fin immédiatement au contrat (i) si le client a commis une faute grave et n'a pas corrigé cette faute grave dans les trente (30) jours de la notification écrite envoyée par 8TRUST - est considéré comme une faute grave, le fait que le client ne paie pas ses factures trente (30) jours après l'envoi d'une notification écrite de 8TRUST dans lequel 8TRUST spécifie que la facture est échue (ii) si le client est insolvable, et/ou ne peut plus maintenir ses activités de manière normale, et/ou le client est en négociation avec ses créanciers, et/ou le client ne paie plus ses dettes au moment où elles deviennent exigibles, (iii) si le client a violé ses obligations de confidentialité ou relatives aux droits de propriété intellectuelle de 8TRUST. **10.2. Conséquences de la fin du contrat.** A la fin du contrat, peu importe la raison, le client doit payer toutes les prestations et toutes les charges non-contestées et payables avant la date de fin du contrat et le client n'a pas le droit de retenir, déduire ou compenser ces montants. La fin du contrat n'affecte pas les droits et responsabilités acquis à la date de fin du contrat.

## 11. Protection de la vie privée

**11.1. Finalités.** Le traitement par 8TRUST des données personnelles du client a pour finalités, l'exécution du contrat, l'administration des clients, la promotion et le développement des produits et services de 8TRUST, l'établissement de campagnes d'information personnalisée et de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique. **11.2. Droits du client.** A tout moment, le client bénéficie d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification gratuit de ses données personnelles. Le client peut s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles à des fins de direct marketing.

Pour ce faire, le client doit contacter 8TRUST par email à : [INFO@8TRUST.COM](mailto:INFO@8TRUST.COM)

## 12. Généralités

**12.1. Nullité – inapplicabilité.** La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable. **12.2. Renonciation.** Toute renonciation par 8TRUST à se prévaloir de tout ou partie des présentes conditions générales à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. **12.3. Communication – notification.** Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception. Cependant, toute communication (mais pas notification) entre les parties, qui n'entraîne pas de modification par rapport aux obligations prévues par le contrat, pourra se faire par voie électronique, les parties acceptant de considérer entre elles que les courriers et fichiers électroniques, s'ils sont stockés sur un support solide et inaltérable, font foi jusqu'à preuve du contraire. **12.4. Confidentialité.** 8TRUST et le client s'engagent, l'un et l'autre, pour eux-mêmes et pour leurs employés, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution. Le client doit particulièrement respecter le savoir-faire de 8TRUST. **12.5. Promotion.** Sans préjudice des droits reconnus à 8TRUST à l'article 5, 8TRUST pourra librement faire figurer le nom du client sur une liste de références, et pourra faire usage de l'entièreté ou des parties des produits fournies au client à des fins de représentation et de promotion, aussi bien dans ses outils de communication papier que sur les diverses plateformes web servant à sa représentation. Le client devra mentionner explicitement 8TRUST comme référence (par ex. comme réalisateur du site web du client) et devra faire figurer un lien hypertexte vers le site web de 8TRUST.

### **13. Droit applicable et compétence**

**13.1. Droit applicable.** Les conditions générales, ainsi que tout contrat auquel elles s'appliquent, sont régies par le droit belge. **13.2. Compétence.** Tout litige relatif sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Bruxelles.

\* \* \*